

Charte pour un développement durable au Perreux sur Marne

Une charte inscrite dans une politique globale de développement durable

Le développement durable naît de la prise de conscience des effets négatifs de notre modèle économique sur l'environnement et les hommes. Il est défini pour la première fois en 1987 ¹ comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Parce qu'il nécessite une réflexion globale, le développement durable a donné lieu à de nombreuses rencontres internationales dont le sommet de la Terre à Rio en 1992 où un plan d'action mondial a été adopté par les 182 Etats présents. Ceux-ci se sont engagés à décliner ce programme sur leur territoire.

En France, l'Etat apporte un cadre d'action national, notamment par les lois Grenelle I et II dédiées au volet environnemental et met lui-même en œuvre un certain nombre d'actions. Les collectivités locales jouent également un rôle majeur en traduisant concrètement les orientations globales sur leur territoire et au sein de leur administration.

Objectif de la charte

Pour participer à cette démarche globale de développement durable, la Ville du Perreux-sur-Marne a élaboré une charte, définissant l'ambition et la ligne de conduite de la collectivité. Elle fixe à la fois des engagements sur le long terme et des actions concrètes mises en œuvre sur le court ou le moyen terme, dans la continuité de celles déjà menées depuis plusieurs années.

La charte résulte d'un travail transversal mené par les Services municipaux sous l'impulsion des élus. Merci à toutes les personnes ayant contribué à sa réalisation, en particulier aux membres de la Commission Urbanisme et Développement Durable.

¹ Brundtland report, United Nations World Commission on Environment and development

Engagement 1 : Aménager durablement notre territoire et valoriser notre cadre de vie

Le Perreux-sur-Marne offre un cadre de vie de qualité. Pour le valoriser et le préserver, la Ville aménage son territoire en adoptant une gestion respectueuse de l'environnement, en particulier pour l'entretien de ses espaces verts. Elle incite également les particuliers et les professionnels à agir de manière éco responsable.

→ LES ESPACES VERTS

Action 1 : Réaménager les Bords de Marne

Le projet de réaménagement des Bords de Marne est avant tout écologique. La Ville cherche à réhabiliter l'écosystème de la Marne tout en rendant la traversée plus agréable pour le public. Pour cela, elle fait appel à un hydro écologue, ingénieur en génie écologique et un cabinet d'architectes paysagistes reconnu dans le domaine des interventions écologiques sur les rivières.

Action 2 : Planter des toits végétalisés sur les bâtiments publics

Les toits végétalisés présentent l'intérêt de limiter la saturation du réseau d'assainissement en cas de fortes pluies grâce à la rétention de l'eau générée par les végétaux. La Ville en a créé trois (toit des Services techniques communaux, de l'école maternelle des Thillards et du Réseau d'assistantes maternelles) et lance une étude d'opportunité sur le bâtiment du Parc du Saut du Loup dont la reconstruction est programmée en 2011. La Ville s'engage également à étudier la possibilité de créer ce type de toiture pour chaque construction de bâtiment.

Action 3 : Choisir les espèces végétales plantées

La Ville choisit avec attention les espèces qu'elle plante. Elle privilégie les espèces indigènes, peu consommatrices d'eau et demandant peu d'entretien, ce qui permet d'obtenir à la fois des végétaux en bonne santé et de limiter la consommation en eau tout en limitant les frais d'entretien.

Action 4 : Abandonner les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts communaux

L'abandon de ces produits est bénéfique pour l'environnement et la santé des personnes qui entretiennent ces espaces verts.

La Ville développe désormais le paillage des espaces verts qui consiste à déposer sur le sol 5 à 10 cm de copeaux de bois. Cette couche empêche la pousse de mauvaises herbes, rend la terre plus fertile et réduit les besoins en arrosage en limitant l'évaporation en surface.

→ LE TRI SELECTIF

Action 5 : Favoriser la création de conteneurs enterrés sur les parcelles privées

Lorsqu'un promoteur/constructeur bâtit un immeuble de logements collectifs, la Commune l'incite fortement à créer des conteneurs enterrés, si la superficie du terrain est suffisante et si le nombre de logements est significatif. Ces points de regroupement permettent de réduire le temps de fonctionnement des véhicules de collecte et par là même les rejets de CO2 dans l'atmosphère. Ils améliorent par ailleurs l'hygiène et le cadre de vie.

Action 6 : Aider les particuliers à valoriser leurs déchets

La collectivité met à disposition des habitants une déchetterie : l'éco point. Elle distribue gratuitement des composteurs individuels aux particuliers souhaitant valoriser leurs déchets organiques. Les perreuxiens ont également la possibilité de déposer chaque mois leurs déchets ménagers toxiques afin qu'ils soient retraités.

Engagement 2 : Responsabiliser nos comportements

Le développement durable nécessite un changement des usages et des modes de consommation de la part de tous. C'est pourquoi la Ville s'engage à adopter un comportement éco responsable et à sensibiliser les perreuxiens ainsi que les activités économiques présents sur son territoire.

→ LES PRATIQUES DE LA VILLE

Action 7 : Sensibiliser les agents municipaux au développement durable et les former aux techniques adaptées

La Ville propose à ses agents des stages de sensibilisation au développement durable afin de les aider à intégrer cette dimension dans leurs pratiques professionnelles. Ces stages sont destinés en priorité aux agents mettant en œuvre les actions définies dans la présente charte.

Action 8 : Introduire des critères environnementaux dans les marchés publics

La Ville accorde une place importante à l'environnement dans le choix de ses prestataires en intégrant un critère environnemental dans plus de 85% des marchés de travaux. Concernant le nouveau marché de restauration collective, la Ville a privilégié les offres éco responsables, c'est-à-dire les prestataires intégrant dans leurs menus des produits de saison, issus de l'agriculture biologique ou encore issus d'un circuit court de distribution. 100% des produits d'entretien pour les cantines seront également des produits éco labellisés en fin 2010.

Action 9 : Accroître la durée de vie des produits

La Ville cherche à prolonger la durée de vie des matériels et équipements qu'elle utilise. Elle cède gratuitement ses vieilles cartouches à une société privée qui les recharge et les commercialise. Elle donne également ses anciens ordinateurs en état de marche à l'association West-Afreeca, association perreuxienne à but non lucratif ayant vocation à récupérer du matériel informatique et à le livrer dans des pays du continent Africain, une

fois rendu fonctionnel par l'association Kernel Panic Systems (KPS).

Action 10 : Trier les déchets dans les bâtiments communaux

Le personnel municipal procède au tri sélectif de ses déchets. Pour cela, la Ville a équipé ses locaux (Mairie, bâtiments annexes, Police et Conservatoire) de deux types de poubelles.

Action 11 : Développer les téléprocédures

Un travail de dématérialisation des procédures est engagé par la Ville. Cette action a pour objectif de simplifier les démarches administratives et de réduire la consommation de papier. Parmi les téléprocédures existantes, la Ville a été novatrice sur les demandes de dégrafitage et les réservations de stationnement.

→ LA SENSIBILISATION DES JEUNES

Action 12 : Lancer des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des enfants en centres de loisirs

Le programme d'activités des centres de loisirs intègre désormais des activités de sensibilisation au développement durable et à l'environnement, en particulier sur les thèmes de l'eau, des déchets et de l'alimentation.

→ COMMUNIQUER POUR RESPONSABILISER

Action 13 : Communiquer par l'évènement lors de la semaine du développement durable

La Ville tire un bilan positif de la semaine du développement durable 2010. Elle a permis de

mobiliser un public diversifié et de proposer à la fois des activités ludiques et des activités de sensibilisation et d'information. La semaine du développement durable sera reconduite du 1^{er} au 7 Avril 2011.

Action 14 : Conseiller les particuliers

Les services municipaux, notamment le service urbanisme, apportent des conseils aux particuliers et aux professionnels en matière de développement durable appliqué à la construction.

Action 15 : Communiquer au quotidien

La Ville communique le reste de l'année sur le développement durable, grâce à quatre supports de communication :

-Le portail développement durable du site Internet de la Ville, sur lequel sont disponibles l'actualité du Perreux-sur-Marne en matière de développement durable, l'état de l'eau et l'évolution des déchets collectés sur Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne.

-Le journal *Le Perreux Notre Cité*, dans lequel paraissent régulièrement des articles liés au développement durable, informant par exemple des bonnes pratiques à adopter ou des mesures mises en place par la Ville (possibilité de dépasser le Coefficient d'Occupation des Sols réglementaire pour les constructions HQE, subvention communale pour la réalisation d'un diagnostic thermique...).

-La Newsletter, rappelant les informations principales en matière de développement durable.

-Des plaquettes d'information en appui des autres supports de communication, pour les réalisations et les mesures majeures mises en place par la Ville.

Engagement 3 : Réduire l'impact des véhicules motorisés et favoriser les déplacements respectueux de l'environnement

La Ville participe à la lutte contre la pollution atmosphérique par la mise en place d'actions sur les déplacements doux et les déplacements motorisés des agents municipaux.

→ LES CIRCULATIONS DOUCES

Action 16 : Réaliser un plan des circulations douces

Un plan des circulations douces a été défini par la Ville. Il prévoit sur cinq ans la création de bandes cyclables, d'appuis vélo et d'abris vélo supplémentaires.

La Ville a également changé le sens de circulation de la piste cyclable des bords de Marne, de sorte que les usagers soient à contre sens de la circulation routière. Ces travaux permettent d'uniformiser le sens de circulation sur l'ensemble des Bords de Marne, ce qui favorise les déplacements doux et sécurise la traversée.

Action 17 : Equiper les agents municipaux en vélos de fonction

La Ville envisage l'achat de vélos pour les élus et les agents se déplaçant régulièrement sur de courtes distances dans le cadre de leurs fonctions. Cette mesure offre une alternative à l'utilisation systématique de la voiture.

→ LES VEHICULES MOTORISES

Action 18 : Utiliser au maximum des véhicules émettant peu de CO2

La Ville cherche à limiter les émissions de gaz à effet de serre de son parc automobile lorsqu'elle acquiert de nouveaux véhicules. En fonction des offres disponibles sur le marché, elle achète des véhicules propres ou des véhicules dont les émissions de CO2 ne dépassent pas un certain seuil, fixé par type de véhicule (120 g/km pour les véhicules de tourisme, correspondant aux catégories A et B de l'étiquette énergie) et répondant aux normes euro5 (réduction des NOX, CO2 et particules). Sur cinq ans, une vingtaine de véhicules de tourisme et deux véhicules utilitaires légers seront remplacés.

Engagement 4 : Réduire nos consommations dans les espaces publics et les bâtiments

La Ville cherche à réduire sa consommation énergétique et pour cela agit sur son patrimoine bâti et sur l'éclairage public. Elle informe également les perreuxiens sur les déperditions d'énergie.

➔ LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Action 19 : Construire des bâtiments à basse consommation énergétique

Pour toute construction neuve, la Ville porte une attention particulière à l'isolation du bâti pour obtenir une consommation annuelle inférieure ou égale à 50 Watts par m². Elle cherche également à mettre en œuvre toute innovation environnementale qui soit économiquement acceptable.

Action 20 : Isoler les bâtiments existants

La Ville a réalisé des travaux d'isolation sur plusieurs bâtiments et prévoit une action en trois temps sur les cinq bâtiments municipaux les plus énergivores (la piscine, le Centre Culturel des Bords de Marne, les Groupes scolaires Clemenceau, Paul Doumer et Pierre Brossolette) :

- Réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments, plus approfondi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) issue de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.
- Définition d'un programme pluriannuel, en fonction des bilans effectués.
- Une fois ces travaux réalisés, information des perreuxiens sur les efforts fournis et les résultats obtenus en matière de réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments.

Action 21 : Limiter la consommation en eau et en électricité dans les sanitaires

A chaque création ou rénovation de sanitaire, la Ville installe des dispositifs permettant de limiter la consommation en eau et en électricité (cellules de détection sur les robinets et les chasses d'eau et des détecteurs de présence dans les cabines de toilettes...).

➔ L'ECLAIRAGE PUBLIC

Action 22 : Installer des ampoules basse consommation

La Ville a équipé l'ensemble de ses candélabres avec des ampoules sodium et pratique l'optimisation énergétique en modulant l'intensité lumineuse en fonction des horaires (réduction d'environ 30% en seconde moitié de nuit).

Action 23 : Réaliser un plan lumière

Pour optimiser sa consommation énergétique, la Ville réalise un plan lumière en 2011, à mettre en œuvre sur le moyen terme. Celui-ci précise notamment l'intensité et les orientations de la lumière selon les voies de circulation, les hauteurs des sources lumineuses et l'éventuelle mise en valeur de certains sites.

➔ LA REDUCTION DE LA FACTURE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Action 24 : Réaliser une thermographie aérienne et communiquer sur les résultats

La Ville réalisera au cours de l'hiver 2010-2011 une thermographie aérienne en groupement de commande avec les Villes de Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne. Celle-ci permet d'obtenir une cartographie des déperditions d'énergie de chaque bâtiment du territoire. Elle a pour objectif de dresser un état des lieux et d'informer les perreuxiens sur ce sujet.